



CONFERENCE SOCIALE POUR L'EMPLOI

Intervention de François Asselin, Président de la CGPME devant le Président de la République.

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les Ministres,

Cette Conférence Sociale intervient dans un contexte particulier.

Le Dialogue Social exige un respect mutuel : les violences à Air France sont inadmissibles et doivent être fermement condamnées.

Les Partenaires sociaux doivent faire preuve de responsabilité. L'échec de la négociation sur les retraites complémentaires aurait été un échec collectif démontrant notre incapacité à affronter les vrais problèmes. Nous pouvons donc nous réjouir de l'accord amorcé même s'il ne s'agit que d'un énième replâtrage. Nous payons aujourd'hui les non décisions d'hier. Ne faisons pas les mêmes erreurs. Nous n'échapperons pas à une vraie réforme qui passe par un allongement de la durée du travail et une remise à plat des différents régimes. Cette réforme il nous faut l'envisager dès maintenant. C'est dès aujourd'hui qu'il faut préparer le coup d'après. Pourquoi devrions-nous toujours agir dans l'urgence au pied du mur ?

Les Partenaires sociaux doivent en effet être capables de se saisir des enjeux de demain, qui ne sont pas ceux d'hier.

Ainsi la CGPME a entamé une réflexion avec les syndicats sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) pour soutenir les entreprises qui font des efforts en allégeant les contraintes qui pèsent sur elles. L'Etat aussi devra reconnaître et valoriser cette démarche. De même, si les évolutions actuelles nous imposent de redéfinir un nouveau cadre juridique pour les relations de travail, nous devons aussi faire en sorte de déconnecter progressivement le financement de la protection sociale des revenus du travail. Le poids des charges sociales actuelles n'est plus tenable. Le Pacte de Responsabilité a permis de desserrer un peu l'étoupe mais le report d'une partie des allègements prévus a semé le doute.

Le social ne peut être déconnecté de l'économie qui, qu'on le veuille ou non, est désormais mondialisée. La fraude au travail détaché en est un bel exemple. Imaginer qu'on pourrait éternellement s'affranchir de cette nouvelle réalité serait une lourde erreur. De même ceux qui chercheraient à brider "l'économie du partage" se tromperaient lourdement. Plutôt que de mettre de nouvelles barrières, regardons plutôt comment lever les contraintes qui pèsent sur les entreprises dites traditionnelles, pour rétablir une concurrence équilibrée. Un alignement par le haut plutôt qu'un nivellement par le bas, voilà une belle ambition.

Les décisions plaquées de haut en bas ne sont plus adaptées. Elles ont abouti à un système qui protège certains au détriment des autres : ceux qui ont un emploi au détriment de ceux qui n'en ont pas, la fonction publique au détriment du secteur privé.... Il faut au contraire s'inspirer de ce qui marche, redonner de la souplesse lorsqu'on le peut. Les entreprises sont différentes, leur cadre juridique doit l'être également, le rapport Combrexelle ne dit rien d'autre. Mais attention à une réforme en trompe l'œil qui aboutirait à donner de nouvelles souplesses aux grandes entreprises en fermant cette possibilité aux PME dans l'impossibilité de conclure des accords d'entreprises. Construire une France entrepreneuriale à deux vitesses serait inacceptable. En ce sens l'idée d'inciter aux accords collectifs de filière nous semble intéressante.

Le principe de responsabilité doit remplacer le principe de précaution. Empêcher de faire est une stupidité, être responsable de ses actes devrait être une évidence. Et cela aussi bien dans le domaine environnemental qu'en matière sociale. Le principe de précaution devenu constitutionnel devrait être réaménagé en ce sens. De la même manière, il n'est pas compréhensible que le juge constitutionnel bloque des réformes attendues telle que celle sur le barème forfaitaire d'indemnité en cas de licenciement jugé non conforme aux textes. Qu'entend faire le gouvernement sur ce point?

Les enjeux actuels ne devraient pas être corrélés au calendrier électoral. L'accélération sur la mise en place du Compte Personnel d'Activité (CPA) nous fait craindre un nouveau RSI... Ce type de sujet "structurant" ne devrait-il pas donner lieu à une procédure différente garantissant leur stabilité même en cas de changement de majorité ?

Les Lois doivent désormais théoriquement être précédées d'une "étude d'impact a priori". Nous réclamons également une "étude d'impact a posteriori" pour juger des effets des textes en vigueur, factuellement. Le coût des mesures prévues dans la Loi sur l'accessibilité aura par exemple pour conséquence de faire stopper leur activité à de nombreux professionnels commerçants ou professionnels libéraux. Qui s'en soucie ? Et pourtant les conséquences en termes d'emplois sont très importantes. De même, le coût réel de la mise en place du compte personnel de prévention de la pénibilité est inconnu, ses conséquences sur le financement des retraites restent méconnues. La CGPME réclame une véritable mesure d'impact avant qu'il ne soit trop tard.

Cette Conférence Sociale doit être utile, il est temps d'engager des vraies réformes structurelles. La France ne peut plus attendre.